

# Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 mars 2016 de 20h00 à 23H45

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc et THILL Sébastien.

**Absents excusés** : MATHIOTTE Arnaud avait donné procuration à DEFORGE Marc  
WOLTER Sylvain

**Secrétaire de séance** : DESIRANT Françoise

## **Présentation de l'aménagement de la forêt communale**

Monsieur Bastien, chef de projet aménagement de l'Office National des Forêts, est venu présenter les grandes lignes du projet d'aménagement de la forêt communale d'Ecury pour les 20 prochaines années (2016-2035).

Cette gestion porte sur une surface de 9.68 ha. L'enjeu majeur de cet aménagement sera d'assurer la transformation de près de 5 ha de peupleraies en peuplements feuillus mélangés plus nobles. Le restant (2.8ha) fera l'objet d'une sylviculture dynamique (coupes). La plantation paysagère, au Mazin, restera classée hors sylviculture de production (1.8ha). Des opérations d'élagage et de taille seront réalisées pour éduquer les arbres plantés à titres ornemental. Cette projection aboutirait à un bilan financier prévisionnel légèrement positif (+7€/an/ha).

## **Approbation du compte-rendu de la précédente réunion**

Le compte rendu est approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions.

## **Approbation du document d'aménagement de la forêt communale**

Suite à la présentation de l'aménagement de la forêt communale d'Ecury, le conseil municipal approuve le projet proposé, à l'unanimité.

## **Adhésion au service de médecine préventive**

Madame le Maire rappelle que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive, étant donné qu'elles ont une obligation de résultat, en matière de préservation de la santé physique et psychologique de leurs agents et d'amélioration des conditions de travail.

Le Centre de Gestion dispose d'un pôle Santé Prévention comprenant un service de « médecine préventive ».

Le conseil décide de renouveler la convention et d'adhérer à la prestation « médecine préventive » du Centre de Gestion, à compter de ce jour pour une durée de trois ans.

Vote à l'unanimité

## **Avis sur la construction d'une unité de méthanisation à Recy**

Une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Recy avec épandage sur plusieurs communes dont Ecury sur Coole a lieu actuellement jusqu'au 2 avril 2016.

La municipalité est sollicitée pour donner un avis sur le projet. Les membres du conseil municipal n'omettent pas d'objection à l'implantation de l'unité de méthanisation car elle sera située à Recy. Par contre, ils émettent des réserves concernant l'épandage sur le territoire :

- Trois parcelles sont proches de la rivière et des impacts environnementaux sont à craindre.
- Une parcelle est proche des habitations sises Chemin des Hauts, des nuisances olfactives sont à redouter.

Vote à l'unanimité

## **Réflexion sur l'avenir des zones d'activités économiques (ZAE)**

L'Etat réclame la détermination d'objectifs précis et justifiés pour les zones d'activités économiques.

Concernant Ecury, seule la zone de l'aérodrome est concernée : 2.50ha sont déjà occupés et 1.50 ha reste disponible. La zone est cohérente car elle respecte la continuité existante, rentre dans un projet d'aménagement global et est bien desservie par le réseau routier.

Des arbitrages doivent être faits à l'échelle de la Moivre à la Coole en vue de calibrer au plus juste l'offre foncière pour répondre aux besoins d'activité pressentis d'ici 2025/2030 (pour inscrire un nombre d'hectare à consommer, il y a l'obligation de justifier d'un projet ou tout du moins d'une stratégie de développement économique.)

Il y a toujours la possibilité de recourir à une Déclaration d'utilité publique (DUP) ou une déclaration de projet (DP) pour permettre la réalisation d'un projet d'aménagement à caractère d'intérêt général.

## **Reconnaissance de limites parcellaires, rue de Nuisement pour les trottoirs**

Lors des travaux de la traverse, certains habitants ne connaissaient pas leurs limites de propriété et ne détenaient pas de document d'arpentage. Un géomètre est venu sur place. La municipalité s'est rendue compte que deux lampadaires rue de Nuisement, étaient posés sur le domaine privé. La commune propose de racheter les bouts de terrain pour régulariser la situation. L'un a une superficie de 11 m<sup>2</sup> et l'autre de 17m<sup>2</sup>.

Cette reprise sera matérialisée par un acte administratif ainsi les frais de rédaction seront évités.

## **Commission Travaux**

Il a été constaté qu'un camion a roulé sur l'abri bus devant la mairie. Pour éviter ce genre d'incident, des vasques ont été mises en place au carrefour de la rue de Nuisement avec la rue de Mairy.

Avant les travaux de la mairie, la bibliothèque avait été démontée par un particulier et stockée à la grange en attendant de réintégrer les locaux. La commune est donc à la recherche d'une personne qui pourrait remonter ladite bibliothèque pour éviter qu'elle reste trop longtemps à la grange.

Monsieur Simon, l'adjoint technique a formulé des souhaits d'achat de matériels pour 2016. Les membres du conseil ont hiérarchisé les besoins et ont passé en revue tous les devis. Leur choix se précisera en commission finances.

Lors de cette commission, tous les travaux ont été recensés. Ainsi lors de la commission budget, les travaux jugés prioritaires seront réalisés en 2016.

**Compte-rendu de la CCMC**: voir panneau d'affichage

## **Compte rendu de la commission environnement**

La commission s'est réunie en présence de Monsieur Simon.

Il reste du grillage du terrain multisports. Monsieur Simon a proposé de l'utiliser pour faire une grille devant les jardinières de la mairie en remplacement des tiges de fer disgracieuses en place.

Le bilan 2015 a été fait sur tous les massifs, suivi de la programmation 2016.

## **Questions diverses**

La vente du terrain de l'ex-presbytère a été signée en présence de la nouvelle trésorière de la collectivité, Madame Guinot.

La douche au 2 ter a été refaite. Le plafond des toilettes a été repris mais il est possible qu'il s'effrite de nouveau. La pose d'un radiateur permettrait peut-être d'y remédier. Un devis à hauteur de 242.49€ a été fourni. Il est demandé d'obtenir des précisions auprès de l'électricien par rapport à la puissance du radiateur proposé.

L'entité SPL Xdémat (prestataire de dématérialisation) vient d'accueillir un nouveau département, celui des Vosges. De bons résultats ont été enregistrés sur 2015, la société a décidé d'octroyer une remise de 10% sur les outils utilisés en 2015.

Le Conseil départemental de la Meuse, la fondation du Patrimoine et l'Office National des Forêts lancent une souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage », destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

L'information sera diffusée dans le prochain bulletin communal.

Le prochain congrès des Anciens combattants aura lieu le dimanche 3 avril à Ecury.

Les travaux de la traverse : Les enrobés ont commencé à être réalisés. Si le temps ne se dégrade pas, ils continuent jusqu'à la fin de la semaine. L'ancrage du mini giratoire est prévu le mercredi 9 mars. La signalisation (pose des résines et marquage VNTP) sera conditionnée à la météo.

La municipalité a sollicité une entreprise locale pour le balayage des caniveaux car la SANEF a abandonné ce service. Un devis pour 192.83€ TTC par passage a été reçu ; 3 balayages auront lieu en 2016. Ce prestataire sera retenu dans un premier temps pour cette année car une consultation à l'échelle de la Communauté de communes va être lancée pour bénéficier de meilleurs prix.

Un courrier a été adressé à un administré qui a déposé des déchets sur un terrain voisin privé. La personne concernée avait pris l'engagement de retirer les encombrants après ses travaux. Aujourd'hui, la municipalité, saisi par quelques habitants, lui demande instamment de libérer ce terrain privé, en bordure de voie publique.

La Préfecture informe que des élections primaires des partis politiques vont avoir lieu. La collectivité doit réfléchir à la mise à disposition du matériel électoral vis-à-vis de ces partis.

La commune d'Ecury sur Coole ne pourra pas prêter ses panneaux d'affichage car elle n'en dispose pas suffisamment, l'usage des panneaux électoraux étant proscrit pour ce type de scrutin.

La commune a été saisie d'une demande de subvention pour un séjour scolaire, par l'école élémentaire « les Tilleuls » de Fagnières. Un enfant de la commune y est scolarisé. La commune n'ayant pas la compétence aide sociale. Il lui sera recommandé de se rapprocher de la CCMC.

L'assemblée Générale de l'Association Chalonnaise de Vol à Voile (AVCC) a eu lieu le 13 février dernier. A l'aube de ses 37 années d'existence, l'ACVV a enregistré en 2015, 4 118 mouvements. Elle compte 94 membres en 2015 et a pour objectif d'atteindre la barre des 100 adhérents. Elle veut intensifier les vols remorqués. Ecury accueillera les championnats de France du 6 au 13 août prochain. Les comptes de l'association sont pérennes.

L'Escuriole s'est réunie le 4 mars pour renouveler les membres du bureau. Monsieur Porte ne souhaitait pas se représenter. Une rétrospective de ses actions menées depuis 1996, au sein de l'association a été rapportée. Monsieur Casal Bruno a été élu nouveau Président. Messieurs Leclef Alain, Robert Bernard et Palussière Nicolas restent respectivement Vice-Président, secrétaire et trésorier. La trésorerie de l'association se porte bien. La pêche ouvrira le samedi 26 mars.

### **Réunions**

Commissions finances : les lundis 14 et 21 mars à 20h30